

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 10 mai 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 3 mai 2023, s'est réuni le mercredi 10 mai 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle multiservices de Coise-Saint Jean Pied Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 14

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

**Délégués suppléants présents : 5 jusqu'à la délibération n° 7
6 de la délibération n° 8 à la délibération n° 15
7 à partir de la délibération n° 16**

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT à partir de la délibération n° 16	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	André	DAZY à partir de la délibération n° 8	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 14 titulaires et 5 suppléants <i>jusqu'à la délibération n° 7</i> 20 dont 14 titulaires et 6 suppléants <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i> 21 dont 14 titulaires et 7 suppléants <i>à partir de la délibération n° 16</i>
TOTAL des voix	22 voix <i>jusqu'à la délibération n° 7</i> 23 voix <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i> 24 voix <i>à partir de la délibération n° 16</i>

Olivier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Objet : Demandes de participation auprès de l'Etat – Confortement de la digue rive droite au droit du pont de Coise, en amont du pont de Saint Pierre d'Albigny et dans la courbe de Tournon

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère sur trois secteurs :

- Au droit du pont de la RD33 sur la commune de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier,
- En amont du pont de la RD202 sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny,
- Dans la courbe de Tournon.

L'enveloppe totale de participation pour ces 3 chantiers est de 4.5 M € HT, ils sont planifiés pour l'hiver 2023-2024 et les missions de maîtrise d'œuvre ont donc été lancées en fin d'année 2022.

Par délibération en date du 12 octobre 2022, le Conseil Syndical a ainsi approuvé la demande d'une première tranche de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant de 100 000 € HT, pour le financement des études de conception et études préalables (topographique, géotechnique etc.).

Les études de conception sont en cours de finalisation et les dossiers de consultation pour attribuer les marchés de travaux seront publiés entre la fin du mois de mai et le début du mois de juillet.

Dans cette perspective, il est nécessaire de solliciter la seconde tranche de participation de l'Etat au taux de 100 % sur la base d'un montant prévisionnel total étude et travaux de 4 400 000 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la demande de participation auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 100 % et d'un montant de 4 400 000 € HT ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

